

PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire de la Régie du Parc régional Massawippi à la salle
Communautaire de Ste Catherine de Hatley
le 22 septembre à 10 h.**

Présences :

M. Alec van Zuiden, président	Ayer's Cliff
M. Denis Ferland, maire	Hatley
M. Michael Page, maire	North Hatley
M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Martin Primeau, maire	Canton de Hatley
M. Kimball Smith, d.g.	Ayer's Cliff
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley
Mme Liane Breton, d.g.	Canton de Hatley
M. Daniel Décary d.g.	North Hatley
M. André Martel, d.g.	Hatley

ABSENCE :

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la session
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption des procès-verbaux du 16 juin 2015
- 4) Suites au procès-verbal du 16 juin 2015
- 5) Période de questions des visiteurs
- 6) Comptes à payer
- 7) Prochaine réunion 15 décembre 2015
- 8) Clôture de l'assemblée

15-09-22.01

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 10 h.....

15-09-22.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-22.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE du procès-verbal du 16 juin 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-22.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL

Aucune suite

15-09-22.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Aucun visiteur

15-09-22.06

COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration

LES CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
---------------------------------	----------------

201500025 à 201500032	3 756.90 \$ \$
-----------------------	----------------

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 22 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-09-22.07

CALENDRIER DES RÉUNIONS 2015

- 15 décembre Ste Catherine de Hatley

15-09-22.08

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Primeau propose la clôture de la séance à 10 h 27.

Je, Alec van Zuiden, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alec van Zuiden
Président

Liane Breton
Secrétaire-trésorière